

## Sélection et modalités d'accès des étudiants pour une mobilité de stage

Les mobilités de stage sont réservées aux étudiants de BTS de 1<sup>ère</sup> année et aux étudiants de DNMade de 2<sup>ème</sup> année.

### Les critères de sélection sont :

- 1) Les conditions financières de l'étudiant (boursier sur critères sociaux, habitant dans un quartier prioritaire...)
- 2) L'assiduité en cours
- 3) Le mérite de l'étudiant (travail, comportement...), et le niveau en langue pour les stages non obligatoires
- 4) Le choix du pays d'accueil (niveau de vie du pays d'accueil, coût du logement...),
- 5) Avoir trouvé un stage d'une durée prévue par l'équipe pédagogique dans les délais impartis pour la constitution du dossier administratif Erasmus+.
- 6) la motivation de vivre une expérience et des pratiques professionnelles différentes à l'étranger
- 7) la curiosité culturelle, l'autonomie

À la suite de l'étude de ces critères, les candidats sélectionnés peuvent bénéficier :

- d'une allocation Erasmus d'un montant variable selon la destination et la durée de la mobilité
- d'un complément financier inclusion s'ils répondent aux critères obligatoires définis par le [BOEN n°3 du 16 janvier 2025](#)
- d'une formation en langue en e-learning, d'un placement en entreprise, et de la recherche d'un logement sur le lieu de la mobilité.

Pour proposer une candidature à la mobilité, les étudiants doivent remettre aux coordinatrices Erasmus :

- un CV dans la langue de travail souhaitée (anglais ou espagnol)
- une lettre de motivation dans la langue de travail souhaitée (anglais ou espagnol)